

## Profil de rémunération partiel – Annexe XIX

Vous avez reçu un profil de rémunération partiel relatif à l'*Annexe XIX – Programme de formation continue* de l'Entente (paragr. 3.04). Pour certains médecins, ce profil peut comporter des gains dont le montant est inexact en raison d'un défaut de traitement informatique.

Cette situation n'aura pas de répercussion sur le nombre de jours de formation auxquels vous avez droit pour l'année. Une réévaluation sera effectuée en mai prochain. Le profil annuel que vous recevrez par la suite affichera vos données réelles ainsi que le nombre exact de jours de formation continue dont vous pourrez bénéficier.

Si tel est votre cas, veuillez ne pas communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels à ce sujet.

c. c. Agences commerciales de facturation